

**REPONSES DU SENEGAL AUX QUESTIONS SOULEVEES PAR L'UNION EUROPEENNE AU COC
(COC-322/21)**

1. Différences de données de documents statistiques d'espadon :

Les différences sur les données d'exportations d'espadon indiquées dans le document COC_322 pourraient provenir d'erreurs d'enregistrement. Les vérifications sont en cours et le Sénégal saisira officiellement l'UE sur cette question.

2. Contrôles au port de Dakar

MEGA 2, RICOS 6 et RICOS 3 :

Le Sénégal a répondu à la circulaire 7668/20 de l'ICCAT par lettre du 17 novembre 2020 en réponse aux commentaires de EJF :

- le navire RICOS 3 a été au port de DAKAR pour des besoins de carénage en 2017 ;
- les navires MEGA 2, RICOS 3 et RICOS 6 ont touché le port de Dakar pour des réparations en 2018.

Ces navires ne sont plus revenus au port de Dakar depuis lors et le Sénégal a eu même à échanger des informations sur ces navires avec les autorités de l'Île Maurice concernant ces navires.

Navire SAGE :

Le Sénégal avait bien répondu aux préoccupations des États-Unis et de l'union Européenne concernant ce navire (cf. déclaration du Sénégal au PWG en date du 2 novembre 2020).

Le Sénégal avait transmis au Secrétariat de l'ICCAT les éléments de réponse suivants :

- Le navire SAGE a été autorisé à utiliser le port de Dakar suite à la présentation de tous les documents pertinents (licence de pêche gambienne, certificat de nationalité gambienne, rôle d'équipage etc..).
- Du fait de la coopération entre le Sénégal et la Gambie, les autorités Sénégalaises, vu les documents officiels délivrés par la Gambie, avaient autorisé les entrées au Port de DAKAR du SAGE et avaient procédé à l'inspection de routine du navire au cours de laquelle aucune infraction n'a été détectée.
- Le navire SAGE n'est plus revenu au port de Dakar depuis que les Autorités Sénégalaises ont été alertées sur la question.
- Le Sénégal avait soutenu au même titre que l'UE et les États-Unis, l'inscription du navire SAGE sur la liste IUU de l'ICCAT.

3. Responsabilités en tant qu'État du pavillon

Le Mario 11 a été suspecté d'avoir mené des activités INN et a été inscrit sur la liste INN provisoire bien que le Sénégal ait fourni des éléments de réponse au Secrétariat tout au long de la période de correspondance 2020 de l'ICCAT et en bilatéral avec les États-Unis.

Les mesures prises contre l'armement HSEINFEI à la suite de l'inscription du navire Mario 11 dans la liste provisoire INN de l'ICCAT en 2020 sont les suivantes :

- La radiation du navire Mario 11 et des navires Mario 7, Maximus et Lisboa de la liste des navires de l'ICCAT appartenant à cet armement, à titre conservatoire ;
- La non-attribution d'un acte de nationalité final à ces trois navires ;
- Le non-renouvellement de leurs licences.